

# Sur l'innovation lexicale et l'intégration phonétique et sémantique de quelques emprunts lexicaux en français et en turc

Nurcan Delen Karaağaç  
Université d'Istanbul



Synergies Turquie n° 2 - 2009 pp. 147-158

**Résumé:** *Ce travail se compose de trois parties principales. Nous donnerons, dans la première partie, la définition et le processus de l'emprunt en nous appuyant sur les points de vue des linguistes. Dans la deuxième partie, nous établirons un classement des différents types d'emprunts en examinant très brièvement le chemin parcouru par les lexèmes empruntés, depuis la langue d'origine jusqu'à leur aboutissement final dans la langue emprunteuse. Notre dernière partie mettra en évidence les divergences et les convergences qui se manifestent aussi bien au niveau du processus de l'emprunt qu'au niveau des procédés de la création de nouveaux mots d'origine étrangers.*

**Mots-clés:** *Emprunt, classifications des emprunts, le français, le turc.*

**Abstract:** *This work is composed of three main parts. In the first one, we will see the definition of the borrowing and its process, by examining the linguists' points of view. In the second one, we will establish a classification of different types of emprunts by examining shortly the course taken by the borrowed lexemes, beginning with the language from which they are borrowed, ending with their final position in the language that have done the borrowing. In the final part of our study, we will try to underline the divergences and the convergences that take place in the process of borrowing and of creating new words belonging originally to foreign languages.*

**Key words:** *Borrowing, Classification of borrowings, French, Turkish.*

**Özet:** *Çalışmamız üç ana bölümden oluşmaktadır. İlk bölümde dilbilimcilerin bakış açıları ışığında alıntının tanımını ve alıntı sürecini açıklayacağız. İkinci bölümde farklı alıntı türlerini, kısaca alıntılanan sözlükbirimlerin geçtiği yolları, kaynak dilden alıntıyı yapan dildeki son hallerine kadar inceleyerek sınıflandıracacağız. Çalışmamızın son bölümü Fransızca'daki ve Türkçe'deki alıntıların bir karşılaştırması özelliğini taşıyacaktır. Bu iki dilde, hem alıntının alıntılanma sürecinde, hem de yabancı kökenli yeni sözcüklerin oluşması sürecindeki farklılıkları ve benzerlikleri ortaya koymaya çalışacağız.*

**Anahtar sözcükler:** *Alıntı, alıntılarının sınıflandırılması, Fransızca, Türkçe.*

La présente étude se propose d'étudier l'innovation lexicale et l'intégration phonétique et sémantique des emprunts lexicaux en français et en turc. Ce travail se compose de trois parties principales. Nous indiquerons, dans la première partie, la définition et le processus de l'emprunt en nous appuyant sur les points de vue des linguistes. Dans la deuxième partie, nous établirons un classement des différents types d'emprunts en examinant très brièvement le chemin parcouru par les lexèmes empruntés, depuis la langue d'origine jusqu'à leur aboutissement final dans la langue emprunteuse. Il s'agirait en fait de proposer une typologie hiérarchisée allant des emprunts les moins intégrés dans la langue emprunteuse aux emprunts les plus prégnants parce que nous n'avons aucun moyen de les distinguer, sinon par leur histoire, des lexèmes de cette langue cible. Notre dernière partie présentera une esquisse de comparaison entre les emprunts en français et en turc. Il s'agira, dans ces deux langues, de relever les divergences et les convergences qui se manifestent aussi bien au niveau du processus de l'emprunt qu'au niveau des procédés de la création de nouveaux mots d'origine étrangère.

## 1. Généralités - Purisme, définition et processus de l'emprunt

### 1.1. Le purisme

Le **purisme**, en linguistique, est l'attitude qui consiste à chercher à rendre une langue « pure » en la débarrassant d'éléments considérés comme un appauvrissement du langage et une menace pour son intégrité. Ces éléments rejetés sont le plus souvent : des emprunts récents à d'autres langues ; par exemple, de nos jours, les anglicismes en français ; des néologismes ; de nouvelles tournures syntaxiques et des évolutions sémantiques, appelées *abus de langage*. Du point de vue scientifique, le purisme est une attitude vaine, car aucune langue n'est immuable, et les arguments invoqués pour rejeter les nouveaux éléments s'appliquent tout aussi bien aux éléments acceptés au cours de l'histoire de la langue.

Le purisme permet de définir ce qu'est un langage « correct » ou « mauvais » : ainsi, il sera jugé que telle personne qui utilise tel terme « parle mal », tandis que telle personne qui en utilise un autre « parle correctement ».

### 1.2. L'emprunt lexical

Dans l'arborescence des sciences du langage, plusieurs composantes de cette discipline majeure pour l'étude des langues s'intéressent à la question et à la théorisation de l'emprunt lexical. Selon les modèles convergents de la linguistique, mais aussi de l'étymologie, de la lexicologie et de la linguistique comparée, l'« emprunt lexical » est décrit comme le processus consistant à introduire dans le lexique d'une langue donnée un terme venu d'une autre langue. Obéissant à des lois d'introduction directe ou indirecte, l'emprunt compte parmi les moyens linguistiques dévolus aux locuteurs pour augmenter leur répertoire lexical, de la même manière que le leur permet l'usage grammatical de la dérivation, mais aussi du *néologisme* et de la *catachrèse*.

C'est le sens de la réflexion initiée par G. Mounin à propos de « l'intégration à une langue d'un élément d'une langue étrangère (par) opposition au

calque, à l'emprunt à la langue étrangère d'une unité lexicale sous sa forme étrangère : « Les problèmes posés par l'emprunt sont surtout l'intégration au système phonologique de la langue emprunteuse, les modifications de sens, et le réajustement des paradigmes lexicaux troublés par le mot nouveau. Des emprunts massifs peuvent modifier la physionomie du lexique d'une langue, comme le fut le cas pour les emprunts de l'anglais au français entre le XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle » (Mounin 1974: 124).

Il est particulièrement intéressant de confronter ce point de vue à la définition donnée par M. Arrivé, F. Gadet et M. Galmiche qui lui apportent une extension : « L'emprunt est l'un des processus par lesquels s'enrichit l'inventaire des éléments (essentiellement lexicaux) d'une langue. Il consiste à faire apparaître dans un système linguistique - par exemple le français - un élément issu d'une autre langue, le latin, l'italien et l'anglais. L'emprunt présente (en commun avec l'onomatopée, à vrai dire beaucoup moins productive) la caractéristique de faire apparaître des unités nouvelles sans recourir à des éléments lexicaux préexistants dans la langue. Il se distingue par là des procédés de formation de mots tels que la dérivation ou la composition » (Arrivé, Gadet et Galmiche 1986 : 244).

### 1.3. Les quelques raisons de l'emprunt lexical

Cependant, préalablement à toute étude des modalités de l'emprunt lexical, il convient de se préoccuper de la diversité des causes humaines et référentielles qui en sont à l'origine.

N'occultons pas le fait que la langue nécessite un signifiant pour tout signifié nouvellement apparu dans l'univers langagier d'un groupe de locuteurs. Ce défaut de la désignation appelle la compensation du signifiant absent. L'exemple d'espèces animales, végétales et ou de productions introduites par un pays dans un autre relève de cette nécessité de l'emprunt lexical. L'objet - au sens large - importé est accompagné de l'importation du signifiant qui l'accompagne dans la langue correspondant au pays dont il est issu. Ainsi, le yaourt, initialement produit en Bulgarie est en France toujours désigné par l'emprunt de son signifiant d'origine.

Force est de constater que la langue d'un pays culturellement, économiquement ou politiquement dominant, devient pourvoyeuse de mots. C'est la raison pour laquelle le vocabulaire militaire du français, avec des mots comme *brigade* et tous ceux référant aux grades de l'armée sont également présents dans le vocabulaire militaire international depuis le moment où les structures organisationnelles de la France pouvaient passer pour exemplaires dans ce domaine. C'est aussi la raison pour laquelle l'anglais fournit, de nos jours, un capital conséquent de mots affectés au vocabulaire de l'informatique, comme *bug* ou *bit*, lesquels n'ont pas d'équivalent français préexistant. La langue du management alimente aussi le vocabulaire de la gestion d'entreprise avec des mots tels que *manager*, *staff*, *marketing*.

Il faut cependant pointer les abus liés à des emprunts fondés sur la généralisation outrancière, alors même que la langue source dispose des signifiants nécessaires à l'expression de la réalité décrite. Ainsi, l'usage du verbe *poster* au lieu de

*publier* dans les forums de discussion relève d'un inutile anglicisme, qui de plus introduit une confusion sémantique. En effet, le verbe français *publier* rend traduit parfaitement le signifié, alors que l'acception du verbe *poster* diffère de celle du verbe anglais *to post*.

Parmi les raisons à l'origine de la banalisation de l'emprunt peut être mentionné l'effet de mode lié à la volonté d'imiter une culture, considérée comme plus prestigieuse. De telles pratiques linguistiques relèvent parfois de fautes de goût ou d'une faiblesse d'expression, au regard de pratiques normatives. En revanche, des emprunts au français, tels que *rendez-vous* ou *déjà-vu* nourrissent la langue anglaise soutenue. Il est à noter que la plupart des emprunts redondants par rapport à la langue source se lexicalisent pas lorsqu'ils relèvent de la souscription à des normes dictés par des courants liés à une mode passagère.

#### 1.4. Le processus de l'emprunt

Le processus de l'emprunt s'analyse en deux temps :

- Un certain nombre de sujets parlants - éventuellement un sujet unique - en contact avec des usagers d'une autre langue, et de ce fait partiellement bilingues introduisent dans leur usage un élément de la langue avec laquelle ils sont en contact. Ainsi, au XV<sup>e</sup> siècle, les Français vivant en Italie ont utilisé, en l'adaptant d'emblée aux règles morphologiques du français, le nom italien *appartamento*, sous la forme francisée *appartement*.

- Quand certaines conditions sont réunies (utilité de l'emprunt, facilité de son intégration dans le système de la langue, statut socioculturel de la langue -source par rapport à la langue -cible, etc.), l'élément emprunté s'introduit progressivement dans l'usage, d'abord passif, puis éventuellement actif, de l'ensemble des sujets parlants.

Il prend sa place parmi les éléments déjà existants de sens voisin : dans l'exemple cité, les noms tels que *habitation*, *maison*, *logement*, etc. Au terme de ce processus, le mot originellement étranger est intégré à l'ensemble des structures de la langue. Seuls les historiens du lexique connaissent son statut originel d'emprunt.

L'emprunt, dans son premier temps, relève d'un phénomène sociolinguistique de contact entre les langues, de caractère synchronique. C'est dans le second temps que l'emprunt acquiert un aspect diachronique : entre la période A (ici, antérieure à 1559) et la période B (postérieure à 1559), la langue a acquis une unité nouvelle. Des relations se sont instituées entre cette unité nouvelle et les unités préalablement existantes. Les relations réciproques de ces dernières s'en sont trouvées modifiées : le microsysteme des dénominations de l'habitat humain a évolué dans son ensemble » (Arrivé, Gadet et Galmiche 1986 :245).

Le phénomène de l'emprunt n'est généralement étudié que dans le cadre du lexique. C'est effectivement dans ce secteur qu'il a la plus grande extension. On peut cependant repérer des phénomènes d'emprunt dans d'autres domaines de la linguistique tels que la phonologie et la syntaxe.

En *phonologie*, on considère parfois que le français s'est enrichi récemment (depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale) d'un élément souvent décrit comme un phonème : la nasale vélaire /ŋ/. Elle n'apparaît cependant guère que dans la finale *-ing* de mots empruntés (ou forgés sur le modèle de ceux-ci, comme *footing*, qui n'existe pas en anglais avec le sens qu'il a en français, et se dit *jogging*).

En *syntaxe*, certains phénomènes, s'ils ne relèvent pas de l'emprunt au sens strict, n'en font pas moins apparaître l'influence des structures syntaxiques d'une langue étrangère. Parmi les faits contemporains, l'emploi adverbial de l'adjectif (*mangez facile, voyagez économique*) ou du nom propre (*roulez Peugeot, volez Air France*) est sans doute partiellement conditionné par l'influence de l'anglais.

## 2. Les Différents types d'emprunts

A propos de différents types d'emprunts, nous nous appuyons sur le point de vue d'Henriette Walter (2006 :103-105) qui répertorie sept types d'emprunts : *les xénismes, les xénismes « naturalisés », les emprunts purs et simples, les emprunts sémantiquement et grammaticalement modifiés, les pseudo-emprunts, les calques, les emprunts provisoires et les emprunts qui réussissent*. Nous expliquerons brièvement ces différents types d'emprunts en donnant des exemples précis pour mener à bien notre étude.

*Les xénismes* sont des emprunts qui correspondent au niveau le plus élémentaire. Ces lexèmes, non seulement ont gardé plus ou moins totalement la forme qu'ils avaient dans la langue d'origine mais ils renvoient spécifiquement et uniquement à des réalités du pays ou de la région où cette langue est pratiquée. Pour expliquer les xénismes, H. Walter prend comme exemple les mots russes *datcha, isba* ou *vodka*, présents dans la langue française et se référant à des réalités typiquement russes, de *pizza* ou *osso buco* (italien), de *fado* (portugais), etc.

*Les xénismes « naturalisés »* sont très proches des xénismes proprement dits, et désignent des emprunts qui, tout en gardant leur forme originale pratiquement inchangée, ont fini par désigner des réalités nouvelles dans la langue d'arrivée. H. Walter cite *putsch*, mot d'origine allemande désignant en allemand, comme en français, tout coup de force en vue de prendre le pouvoir par les armes, mais à l'origine, il ne renvoyait en français qu'à des événements se déroulant en Allemagne ou en Autriche.

*Les emprunts purs et simples* sont des mots qui ont à la fois le même signifiant, plus ou moins adapté phonétiquement et graphiquement, et le même signifié (ou le même référent) dans la langue de départ et dans la langue emprunteuse. Par exemple le mot français *garage*, passé en anglais, en italien, en espagnol, en danois, en néerlandais, en hongrois, en croate, en tchèque, en basque, en irlandais, en grec moderne, en arabe, en turc et dans bien d'autres langues, sans modification de sens.

Avec *les emprunts sémantiquement et grammaticalement modifiés*, on fait un pas de plus dans l'appropriation du lexique allogène par la langue emprunteuse,

qui lui ajoute de nouveaux sens ou lui confère d'autres fonctions grammaticales. Par exemple, en français, *jogging* renvoie à la fois à un sport individuel et à des chaussures de sport, ce qui constitue un élargissement de sens par rapport à cette même forme en anglais. C'est au contraire une restriction de sens accompagnée d'un aménagement grammatical que l'on constate dans les formes devenues françaises comme *parking* ou, *lifting* (en anglais, respectivement *car park*, *parking lot* ou *face lift*) (Walter 2006 : 104).

*Les pseudo-emprunts* sont des mots qui semblent être des emprunts à une autre langue et qui pourtant n'existent pas dans cette langue. Parmi les pseudo-anglicismes, on peut citer *recordman* et *tennisman*, qui ont une apparence anglaise mais n'existent pas en anglais, où les formes employées sont respectivement *record holder* et *tennis player*. Il s'agit dans ce cas de créations purement françaises et qui peuvent faire illusion.

Dans ce paragraphe, nous allons traiter d'un seul type de pseudo- emprunt : le pseudo anglicisme, parce que l'anglicisme est le type le plus fréquent d'emprunt et en même temps un *stimulus* important de la formation des pseudo- emprunts au sein de la langue française. Il faudrait souligner que malgré les nombreuses recherches sur ce type d'emprunt, il nous reste encore plusieurs zones d'ombre, car la délimitation du pseudo -emprunt de l'emprunt n'est quelquefois pas facile à opérer. De plus, un grand nombre de définitions linguistiques rend encore difficile la situation. Ainsi, nous donnerons la définition de l'anglicisme et du pseudo-anglicisme en nous fondant sur le point de vue de Jolanta Mrozowska : L'anglicisme est considéré comme « mot d'origine anglaise installé dans le système de la langue française jusqu'au moment où il se prête à la dérivation française. Le pseudo - anglicisme est un mot formé en français au moyen de morphèmes ou mots d'origine anglaise et qui n'existe pas dans cette langue, hormis le cas de réemprunt de ce mot par l'anglais » (Mrozowska 2006 : 107). Ces pseudo-emprunts qui appartiennent au système de la langue française sont susceptibles de nouvelles évolutions tant formelles que sémantiques. Voici quelques exemples de pseudo-anglicismes qui paraissent être des emprunts assimilés mais ne le sont pas, même si leur *air* anglais les fait classer volontiers parmi les anglicismes. Afin de pouvoir bien expliquer ce que nous venons de dire, nous prendrons quelques exemples tirés du dictionnaire *Les Mots anglais du français* de Jean Tournier : *média +-tique= médiatique* (par analogie avec *informatique*), *performance = performant* (d'après J. Dubois, c'est une dérivation régressive : des formes en *-ance* peuvent être directement empruntées au latin ou à l'anglais sans que l'adjectif en *-ant/-ent* soit attesté).

Notons que la formation des pseudo-emprunts s'accompagne parfois de la formation de paradigmes lexicaux comme le paradigme issu du mot *coke*, anglicisme intégré phonétiquement. Le paradigme est centré sur le trait sémantique de la construction du *coke* tels que *cokerie*, *cokéfier*, *cokéfiant*, *cokéfaction* et *cokéifiable*.

A part l'évolution au niveau formel, les pseudo-emprunts subissent une évolution sémantique. Selon une recherche conduite par Jolanta Mrozowska (2006 : 108), parmi les 367 pseudo-emprunts recensés, 56 (15%) ont évolué sémantiquement.

Dans ce travail, l'auteur a constaté que dans la plupart des cas, on a affaire à la généralisation du sens d'un mot (*birotor* est le seul exemple de restriction de sens : « moteur possédant deux rotors » et ensuite « aéronef à deux rotors » (*Le Petit Larousse*, sur CD ROM, France, 2003). L'auteur note également que d'abord le sens de l'emprunt reste proche du domaine auquel il a été emprunté et ensuite, par néologie sémantique, il se généralise. Il existe deux groupes de pseudo-anglicismes dont le sens devient plus général : certains restent dans le même domaine : *parlementaire*, relatif au Parlement britannique = relatif aux assemblées législatives d'autres pays ; *liberty*, tissu de satin à petites fleurs = tissu de coton de même motifs, *brief*, réunion d'information avec une mission aérienne, *destroy*, verbe anglais, adjectif français, signifie « démolir, hors état, hors norme ». Il signifie également « anormal, bousillé, défoncé, difforme, délirant ou fou », etc.

Pour résumer, les pseudo-emprunts constituent un élément de la langue sous-estimé et malgré tout, ils reflètent, tant dans leur formation que dans leurs évolutions formelles et sémantiques postérieures, les tendances générales de la néologie française. Ils sont ainsi la preuve des capacités et de la créativité langagières des francophones. Tant que les usagers de la langue française seront en mesure de créer de nouveaux mots selon les règles dérivationnelles du français, le français se portera bien et fera face à des violations possibles suite au contact avec d'autres langues.

En ce qui concerne *les calques*, G. Mounin les définit de la manière suivante : « forme d'emprunt d'une langue à une autre qui consiste à utiliser, non une unité lexicale de cette autre langue, mais un arrangement structural, les unités lexicales étant indigènes. Ainsi, l'enseigne *Rivoli Tricots Boutique* reproduit une structure anglaise où les compléments nominaux sont antéposés, comme dans *Piccadilly Knitwear Shop*. Le mot à mot des mauvaises traductions scolaires est une forme de calque, comme aussi la traduction littérale d'unités figées (dites couramment gallicismes, anglicismes, germanismes,... » (Mounin 1974 : 58). Nous pouvons donner un autre exemple pour la clarté de notre travail. *Table ronde*, *papier monnaie*, *prêt à porter* sont en français des calques de l'anglais. Il faut toutefois noter que seuls *table ronde* et *prêt à porter* sont des vraies traductions de *round table* et de *ready to wear*, dont les formes traduites restent fidèles aux structures du français.

*A propos des emprunts provisoires et des emprunts qui réussissent*, H. Walter s'exprime de la façon suivante : « Une réflexion s'impose enfin à propos de la destinée plus ou moins brillante des emprunts. Certains sont éphémères, comme *fashionable* ou *computer*, qui n'ont pas résisté à l'épreuve du temps en français, tout comme *doping*, aujourd'hui supplanté par *dopage*, ou dans le domaine du football, *goal*, de plus en plus remplacé par *gardien*.

A l'opposé de ces emprunts sans avenir, certains emprunts ont au contraire si bien réussi qu'ils ont même servi de base à de nouvelles dérivations dans la langue emprunteuse. A partir de *sucre* (de l'arabe), on a formé *sucre* et *sucrier*, à partir de *thé* (du malais), on a créé *théier*, *théière* et *théine*, (...) » (Walter 2006 :105).

### 3. L'innovation lexicale et le phénomène de l'emprunt en français

En matière de développement linguistique, l'emprunt doit être considéré comme la règle, pas l'exception. Il s'agit là de l'un des processus majeurs de l'évolution et du changement linguistiques. Les langues évoluent sous l'effet de trois ensembles de facteurs, intralinguistique, interlinguistique et extralinguistique. L'évolution intralinguistique est celle qui concerne le jeu des processus auto-régulateurs du système linguistique en cause. L'emprunt est un phénomène important dans les processus interlinguistiques. La logique des emprunts est souvent évidente en raison de facteurs extralinguistiques facilement identifiables. Le *vocabulaire informatique* par exemple est massivement anglo-saxon étant donnée la formation technologique des Etats-Unis dans le monde contemporain.

Après cette mise au point, nous mettrons en évidence le processus d'intégration des emprunts en turc et en français. A propos du processus d'intégration des emprunts, il est important de noter que le signifiant d'un signe emprunté, par exemple, par le turc à l'arabe n'est pas un signifiant turc mais non plus le signifiant français et anglais qui a produit l'emprunt. Les mots français ou anglais introduits sous leur forme phonétique originale ou sous une forme déjà adaptée dans le lexique turc y sont immédiatement rephonétisés sur le modèle des schèmes syllabiques turcs. La plupart des mots français et anglais sont très vite pourvus d'une orthographe turquisée ce qui témoigne de leur intégration phonologique. L'acquisition de la prononciation des emprunts par les locuteurs est ainsi également facilitée. L'adaptation des mots français par le turc rend souvent les mots d'emprunt méconnaissables à une oreille française ou anglaise. Les obstacles de prononciation contribuent d'ailleurs à une présélection des emprunts au français ou d'autres langues comme l'anglais de nos jours. Ainsi les mots anglais en *th* sont difficilement prononçables pour un turcophone. Par conséquent, ces mots sont pratiquement absents de la liste des emprunts à l'anglais par le turc.

Bien évidemment, il n'y a pas que l'emprunt pour enrichir le lexique d'une langue qui peut être riche ou pauvre, plus motivée ou plutôt arbitraire. Certaines langues créent des ressources sans difficulté, comme le turc, grâce aux divers procédés qui donnent un caractère motivé à leur lexique. D'autres se servent moins de ce type de moyen d'enrichissement lexical et préfèrent l'emprunt. Le français est riche en emprunts aux langues classiques et également aux langues modernes, ce qui rend son lexique peu motivé. Il est évident que, dans la plupart des cas, ces divers procédés peuvent coexister à l'intérieur d'une langue particulière. Ainsi le turc connaît-il un nombre important de termes empruntés à différentes langues, alors que le français dispose de différents moyens de dérivation.

Néanmoins, il est important de souligner que même si une langue dispose de divers moyens pour créer de nouveaux mots, le choix de l'utilisation de tel ou tel procédé ne dépend pas uniquement des possibilités qu'offre le système. Il existe d'autres facteurs qui interviennent comme le précise bien A. Martinet « Le lexique français est relativement peu extensible, moins peut-être moins par manque de moyens que du fait d'une réticence acquise au cours de l'apprentissage de la langue où les créations de l'enfant ont été sévèrement

censurées » (Martinet 1969 : 59). La limitation des créations individuelles en France, dès l'enfance, conduit par conséquent à des *attitudes linguistiques conservatrices*, sinon à une certaine *insécurité linguistique* (selon William Labov). La position de l'école, avec la mise en valeur des auteurs classiques et de leur langue et le refus de l'innovation lexicale contribuent au maintien chez le locuteur français, tout au long de sa vie peut-être, d'une telle attitude.

#### 4. L'innovation lexicale et le phénomène de l'emprunt en turc

La langue turque parlée en Turquie fait partie d'une famille de langues ouralo-altaïques dites «agglutinantes» incluant le kirghiz, le kazakh, l'ouzbek, le ouïgour, le turkmène, l'azeri, etc. Ces langues sont parlées encore de nos jours, des Balkans jusqu'à la Chine. L'histoire de la langue turque comporte trois périodes principales : le turc ancien du VII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, le turc moyen du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, et le turc moderne depuis lors. La langue turque a été transcrite avec différents alphabets au cours des âges. Avec l'islamisation des peuples turcs, c'est l'alphabet et l'écriture arabe qui se sont imposés pour transcrire le turc.

Durant l'Empire Ottoman, les emprunts de l'arabe et du persan ont envahi la langue turque et ont été véhiculés par sa pratique. En 1928, avec la fondation de la République de Turquie, Atatürk a imposé l'adoption de l'alphabet latin et lancé une réforme visant à épurer la langue de ses emprunts étrangers. Grâce à cette réforme, la langue pratiquée aujourd'hui en Turquie s'est enrichie d'un vocabulaire turc spécifique et on a abandonné l'utilisation de nombreux mots d'origine étrangère empruntés à l'arabe au et persan, notamment pendant la période ottomane.

Le locuteur turc, en comparaison avec le locuteur français, est beaucoup plus réceptif aux créations lexicales, surtout aux néologismes, il se sert, en effet, des procédés de composition et de dérivation et peut s'appuyer sur une tradition séculaire d'enrichissement du vocabulaire, ce qui le rend conscient de la souplesse de sa langue. En turc, les principales procédures appliquées pour la construction de termes nouveaux sont les suivantes : dérivation par suffixes, composition de deux mots en un seul, etc.

Les langues sont toujours en relation entre elles et pendant des années, le français et le turc se sont influencés mutuellement. Au cours de son histoire, le turc lui a emprunté des mots. Pour enrichir la langue turque, les termes nouveaux venus d'autres langues doivent être adaptés à ses lois phonétiques pour les incorporer aussi dans son système morphologique. Nous devons souligner que le turc a puisé dans le vocabulaire de langues d'origines différentes telles que *l'arabe, le persan, le grec, le français, l'anglais, l'allemand, etc.* On trouve dans le vocabulaire turc un grand nombre de termes motivés (motivation secondaire au sens saussurien). Cela provient de sa structure linguistique de type agglutinant qui permet d'analyser les syntagmes pour pouvoir dégager les différents morphèmes. En turc on utilise un élément d'origine anglaise comme *flaş bellek* au lieu de *flash memory* qui est un terme immotivé pour un turcophone ne connaissant pas l'anglais.

Des exemples contemporains sont également intéressants à citer. L'intégration de l'expression anglaise *e-mail* est caractéristique de ce phénomène : en turc on dit souvent *imeyl*.

En turc, un grand nombre de pseudo-emprunts qui appartiennent au système de la langue turque sont susceptibles de nouvelles évolutions tant formelles que sémantiques. Voici quelques exemples de pseudo-anglicismes qui paraissent être des emprunts assimilés mais ne le sont pas, même si leur *air* anglais les fait classer volontiers parmi les anglicismes. Ainsi, *briefing/brief* qui vient du mot *briefing*, signifie une réunion d'information ; *tir* n'existe pas en anglais et veut dire, en turc, grand camion circulant internationalement. En anglais, il existe un signe *T.I.R = transporting international roads*.

De même, il existe de nombreux mots français changés formellement et sémantiquement en turc. Le mot *abiye* venu du français *habillé* a perdu sa valeur d'origine car il est utilisé en turc pour les vêtements de nuit, *magazin* (magasine) a subi des changements morphologiques et sémantiques car ce mot signifiant en français la revue alors qu'en turc il s'utilise pour parler lorsque l'on a envie de parler de la vie privée des artistes. De la même manière, le locuteur turc emploie le mot *materyalist*, dans la langue parlée, pour désigner les personnes qui vivent uniquement pour l'argent tandis que ce mot dans sa langue source signifie ce ou celui qui se montre en faveur des idées relevant de la philosophie matérialiste. On constate que ces inventions, toutes turques, sont formées avec des mots d'apparence française ou anglaise mais qui n'existent pas sous cette forme, ou avec le même sens, dans ces deux langues.

Dans ce qui suit, nous allons essayer de fournir une liste de mots empruntés purement et simplement au français pour expliquer les modalités du processus d'emprunt en turc. Comme nous le verrons ultérieurement ces mots présentent des difficultés soit orthographiques, soit phonétiques. Pour pallier ce genre de difficultés, il conviendrait de conserver ses propres mots pour garder son uniformité et sa richesse puisque les mots notés ci-dessous ont des équivalents turcs. Ainsi, *avantgard* (avant-garde) = öncü, *antre* (entrée) = giriş, *avantaj* (avantage), *branş* (branche) = dal, *jenerasyon* (génération) = kuşak, nesil, *fenomenizme* (phénoménisme) =görücülük, *konsentrasyon* (concentration) = yogunlaşma, *prestij* (prestige) = saygınlık, *varyasyon* (variation) = çeşitleme, *ouverture* (ouverture) =açılış, *vizyon* (vision) = gösterim.

De même, au lieu de dire représentation, on dit *demo*, on utilise le mot *speaker* pour présentateur, *showman* pour celui qui représente un spectacle, *disc jockey* pour présentateur de radio, *first lady* pour première dame, *market* pour épicerie, *pochette* pour sac, *supermarket* ou *grosmarket* pour magasin, *damping* pour la baisse des prix, *billboard* pour panneau d'annonce, *score board* pour panneau d'affichage, *declaration* pour le fait de présenter un article. Au lieu d'écrire un *Bienvenue* aimable à l'entrée des villes, on écrit *Welcome*, et à la sortie, on écrit de nouveau *Goodbye* en anglais. On utilise le mot *bodyguard* pour garde du corps, *platform* pour les places et les espaces, *center* pour les centres, *mega* pour grand, *micro* pour petit, *final* pour conclusion, *apartement*, pour immeuble, *nostalgie* pour envie, *plaza* pour grand centre de commerce, *galerie*, *center room*

ou *showroom* pour exposition, *fast food* pour les restaurants au bord des rues, *addition* pour paiement, etc. Notons qu'i s'agit de trois types de changements de sens pour les mots étrangers que nous venons de les citer. Par exemple pour le mot *jeune*, il s'agit d'un élargissement de sens, pour *l'appartement*, un déplacement de sens, pour *la société*, la restriction de sens.

Dans *le cas des emprunts*, deux phénomènes différents peuvent se manifester : soit le mot s'adapte entièrement à l'harmonie vocalique (comme c'est le cas, par exemple, pour *kamyon* qui vient du français « camion ») et le mot emprunté est alors utilisé comme un mot turc, soit il échappe complètement à cette harmonie, qui se trouve perturbée, comme dans *istasyon* qui vient des langues romanes, et en particulier du français « station ».

L'innovation lexicale et le phénomène de l'emprunt sont des processus essentiels dans l'évolution des langues. Certains privilégient l'emprunt par rapport aux procédés de dérivation et de composition pour diverses raisons, comme nous l'avons vu à propos du français et du turc.

## Synthèse

La plupart des mots empruntés du français présentent des difficultés soit orthographiques, soit phonétiques: Les différences entre le français et le turc sont plus ou moins sensibles. Comme nous l'avons vu, le mot emprunté s'utilise en turc avec l'orthographe turque qui cherche à sauvegarder la prononciation française, c'est-à-dire que les sons de l'oral sont passés à la forme écrite.

Dans le but de préserver son uniformité et sa richesse, toute langue se doit privilégier ses propres mots. C'est pourquoi la vigilance doit être grande sur l'ajonction de termes nouveaux issus d'autres langues si leur nécessité n'est pas avérée. Ainsi, on le constate, le turc emprunte souvent des mots dont le sens équivalent existe déjà dans son fonds commun. L'emprunt, au moins dans sa fonction initiale, suppose de conserver l'orthographe et la prononciation propres à la langue d'emprunt, pour souscrire à l'avis d'Etiemble dont le but est de « (...) contribuer à faire, et non pas à défaire, une langue » (Etiemble 1964:313).

C'est pourquoi, il m'apparaît essentiel que la langue turque maintienne sa spécificité linguistique contre l'expansionnisme des mots étrangers en veillant à préserver la richesse culturelle véhiculée par les mots de sa langue et de son histoire. Y renoncer pour introduire et amalgamer des emprunts inutiles consisterait en un danger tantôt visible, tantôt invisible pour le turc et par là même plus fortement insidieux.

Sur le plan des inévitables transformations, notons qu'en passant d'une langue à une autre, les mots sont susceptibles d'être adaptés phonétiquement, d'autant plus quand ces mots sont empruntés indirectement. Les systèmes phonologiques des différentes langues ne coïncident en effet que très rarement et les actualisations dans la langue cible contribuent souvent à la non reconnaissance de l'origine du mot, notamment lorsque les systèmes phonologiques impliqués sont très différents, comme dans le passage de l'anglais au turc.

## Conclusion

Dans le souci de préserver la conscience nationale turque, la nouvelle Société Linguistique Turque a mis en œuvre une réforme puriste destinée à revitaliser le vocabulaire obsolète turc et à remplacer les emprunts européens par des mots turcs. L'analyse du processus de substitution des emprunts européens ne peut faire l'économie de l'étude des problèmes pédagogiques posés par l'existence de nombreux synonymes, essentiellement due à la survie des anciens mots et à l'introduction de nouveaux mots.

Il conviendrait également d'étudier les emprunts de mots étrangers par le biais de sigles car les sigles sont aujourd'hui omniprésents dans la vie quotidienne tant dans le registre oral que dans celui de l'écrit. Ils sont présents dans la vie professionnelle, sous la forme de listes de matériaux, de commandes, de services, d'administrations, de diplômes. Un grand nombre de sigles comme CD, CV, PTT, UNESCO, CIA, DTT, IBM, etc. font partie de la langue courante et peuvent être d'une utilisation fréquente et sont certes d'une grande utilité pratique. La prononciation ou bien l'écriture du sigle masque généralement son caractère d'emprunt ; qu'en est-il de la référence à la langue étrangère ? Assiste-t-on à la création d'un nouveau genre de monème et de quel genre ? Est-ce que les sigles représentant des mots d'origine étrangère constituent des emprunts ? La voie reste ouverte à tous les chercheurs intéressés par les emprunts.

## Bibliographie

- Arrive M., Gadet F. et Galmiche M., 1986, *Grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion, Paris
- Baquet, P., *L'étymologie anglaise*, « Que sais-je ? », n° 1652, PUF, Paris.
- Dubois, J., 1999, *La Dérivation suffixale en français*, Nathan, Paris
- Etiemble, R., 1964, *Parlez- vous le franglais ?* Gallimard, Paris.
- Martinet, A., 1969, « Peut-on dire une langue est belle ? », dans *Le français sans fard*, PUF, Paris
- Mounin, G., 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, PUF, Paris
- Mrozowska, J., 2006, « Formation des pseudo- emprunts et leur évolution sémantique », *Actes du XXVIIIème Colloque de la Société internationale de linguistique fonctionnelle*, Saint-Jacques de Compostelle et Lugo, 20-26 septembre 2004
- Tournier, J., 1988, *Les Mots anglais du français*, Belin, Paris.
- Walter, H., Walter, G., 1998, *Dictionnaire des mots d'origine étrangers*, Larousse, Paris.
- Walter, H., 2006, « Les emprunts lexicaux et leur devenir », *Actes du XXVIIIème Colloque de la Société internationale de linguistique fonctionnelle*, Saint-Jacques de Compostelle et Lugo, 20-26 septembre 2004.